

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LAON

PLACE AUBRY
02011 LAON
TEL : 03.23.26.29.34
FAX : 03.23.26.29.55

ATP
LA GARENNE
ROYAUCOURT ET CHAILVET
02000 ROYAUCOURT ET CHAILVET

V/REF :
N/REF : 87 B 15 / 2006-A-657

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LAON CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 15/11/2006, SOUS LE NUMERO 2006-A-657,

P.V. d'assemblée du 30/11/2005

CONCERNANT LA SOCIETE

ATP
Société anonyme
LA GARENNE
ROYAUCOURT ET CHAILVET
02000 ROYAUCOURT ET CHAILVET

R.C.S. LAON 340 420 223 (87 B 15)

LE GREFFIER



A. T. P.

Société Anonyme au capital de 152.449 €

Siège Social : La Garenne

Royaucourt Chailvet

02000 LAON

R.C.S. LAON B 340.420.223. (87 B 15)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2005

L'An Deux Mille Cinq
Et le Trente Novembre
A Seize Heures,

Les actionnaires de la société « A.T.P. », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

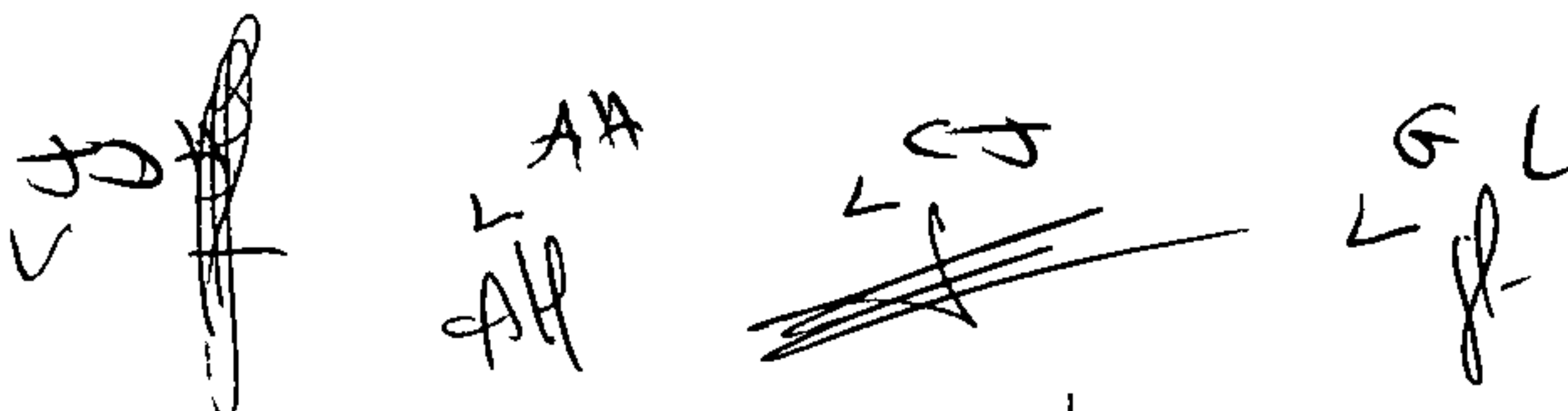
L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Daniel HOURCADE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Sont appelées comme scrutateurs :

- Madame Aline HOURRIEZ, née HOURCADE,
- Mademoiselle Carole JOMOTTE.

Est désigné comme secrétaire :

- Monsieur Gérard LONDOS.



La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus que le quorum de la moitié des actions requis par la Loi, et qu'en conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre RAPETTI, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est absent excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décès d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement,
- Nomination des nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- Les formulaires de vote par correspondance,
- Le rapport établi par le Conseil d'Administration,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

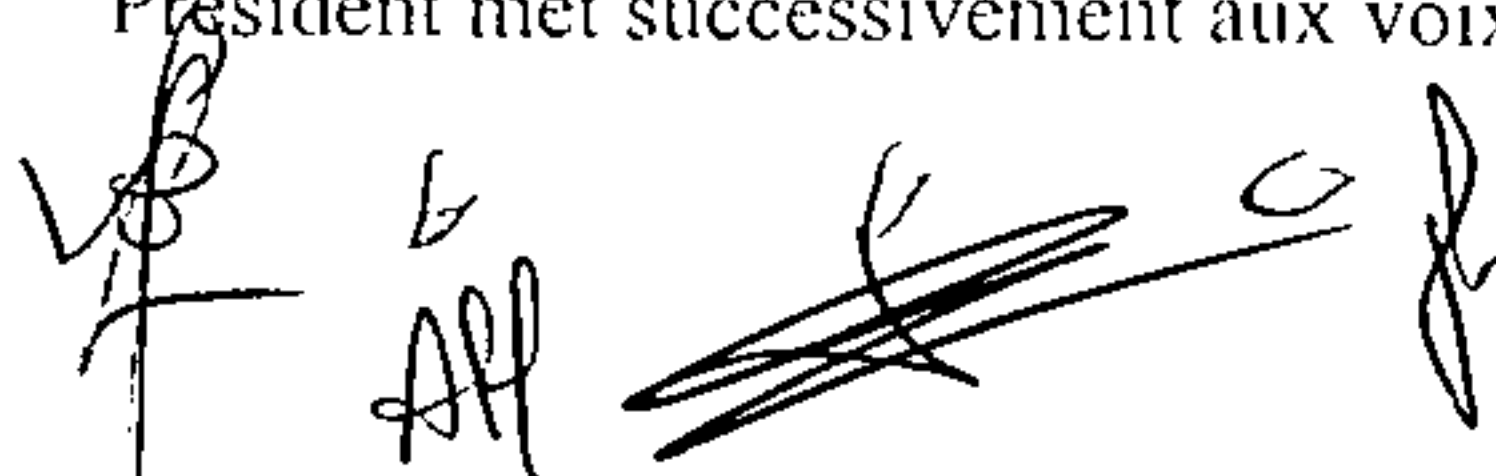
Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

Suite au décès de Monsieur Charles Daniel HOURCADE, Administrateur, l'Assemblée générale décide de nommer, en remplacement, pour le temps restant à courir du mandat Monsieur Charles Daniel HOURCADE, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2007, Mademoiselle Carole JOMOTTE, née le 23 novembre 1960 à LAON, demeurant Maison Felot – 02000 CHAVIGNON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Cette dernière présente à l'Assemblée en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférés et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction pouvant lui interdire l'exercice de ces fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de Monsieur Pierre RAPETTI dont le mandat n'a pas été renouvelé :

La société FITECO, représentée par Monsieur Daniel TIZON
Demeurant 3/5 Passage Monriot – 94210 LA VARENNE
Inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes de Paris

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et tenue en 2011.

De même, l'Assemblée Générale décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de la S.A FITAUDIT, dont le mandat n'a pas été renouvelé :

Monsieur Christian BERAT
Demeurant 27 rue de Sèvres – 92150 SURESNES
Inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes de Paris

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et tenue en 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

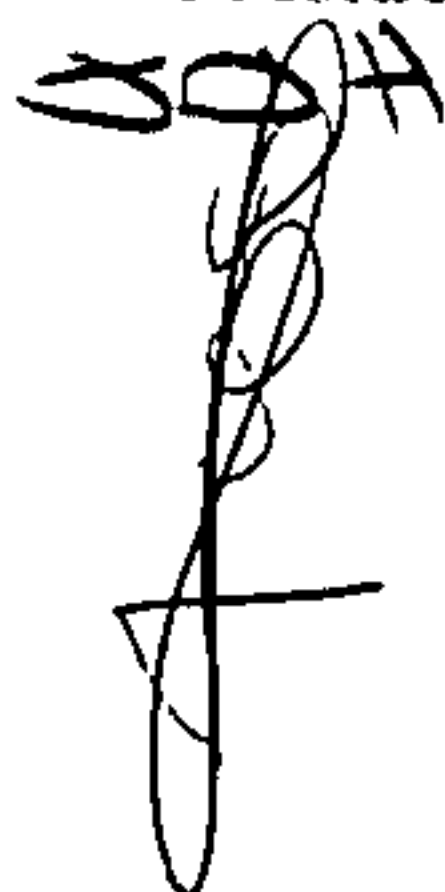
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

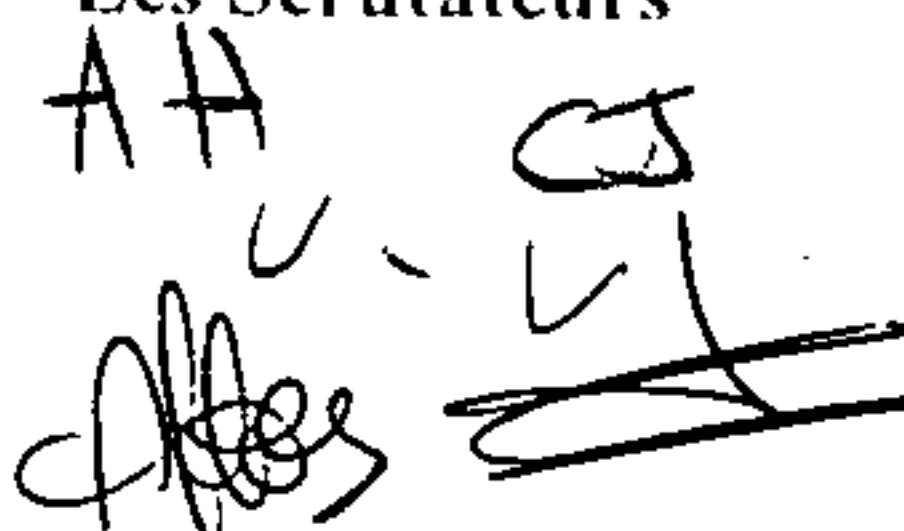
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signatures

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

